



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 23 septembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
--	--

Délibération n°12
Rapporteur : M. Nathan EXCOFFIER

Objet : Evolution du dispositif d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes ugiinois « Pass Permis et Pass Formation Animation » – politique jeunesse 16/25 ans

Par délibération n°21 en date du 10 juillet 2017, la Ville d'Ugine s'est engagée dans l'accompagnement de la jeunesse, dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle. Considérant que le permis de conduire et l'accès aux formations du domaine de l'animation constituent un atout pour l'emploi.

Aujourd'hui il est essentiel de réviser et de recentrer les missions dans les services de la Mairie.

A cette occasion la commune souhaite compenser l'augmentation du coût de la vie et augmenter l'aide forfaitaire de 200€ à 300€ destinée à soutenir les jeunes ugiinois dans l'obtention du permis B et/ou dans la formation à l'animation (BAFA, BAFD, BPJEPS) en contrepartie d'une mission d'engagement citoyen dans les services de la commune.

Rappel des critères d'éligibilité sont :

Pass Permis	Pass Formation Animation
<ul style="list-style-type: none">✓ Etre âgé de 16 à 25 ans révolus à la date du dépôt de la demande✓ Etre domicilié à Ugine✓ Passer son permis pour la 1ere fois✓ S'inscrire dans une auto-école partenaire du dispositif✓ Valider la partie théorique du permis de conduire✓ Ne pas avoir déjà bénéficié du Pass Permis	<ul style="list-style-type: none">✓ Etre âgé de 16 à 25 ans révolus à la date du dépôt de la demande✓ Etre domicilié à Ugine✓ S'inscrire dans un organisme de formation habilité (liste disponible auprès du PIJ)✓ Ne pas avoir déjà bénéficié du Pass Formation

Les critères d'attribution de l'aide :

- ✓ Le jeune s'engage dans une mission d'engagement citoyen de 25 à 35 heures exclusivement au sein des services de la Commune (mission spécifique qui aura été validée au préalable par la Commission Jeunesse et en Bureau Municipal)
- ✓ L'aide forfaitaire est versée directement aux organismes, sur validation de l'engagement comme suit :
 - Aux auto-écoles du territoire Arlysère après l'obtention du code de la route, sur facturation
 - Aux organismes de formation, sur facturation selon modalités suivantes : aide versée pour la session d'approfondissement du BAFA, pour la session de perfectionnement du BAFD, à mi-parcours de la formation BPJEPS

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Apporte des modifications aux dispositifs Pass Permis et Pass Formation Animation.**
- **Approuve la somme de 300€ pour l'aide forfaitaire. Soit une augmentation de 100€.**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette action.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

